

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-  
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE  
JEUDI 3 MARS 1994, À 20H00.**

---

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Andrée Garon, conseillère  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Gilles Plante, conseiller  
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents

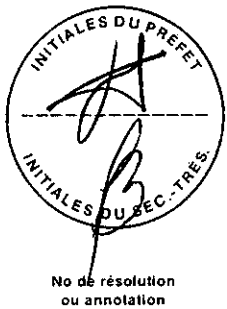
Monsieur Gérald Laflamme, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 1994
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers 1993
7. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
8. Dépôt du procès-verbal de la séance du 28 février 1994 du Comité consultatif d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements et plan d'urbanisme
  - 9.1 Ville de Chambly :
    - . règlement numéro 93-02-04 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-02-06 modifiant le règlement de zonage
    - . règlement numéro 93-05-01 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
  - 9.2 Ville de Beloeil :
    - . règlement numéro 1248-02-94 modifiant le règlement de zonage



No de résolution  
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**9.3 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

- . règlement numéro 91-005-2 modifiant le plan d'urbanisme
  - . règlement numéro 92-010-2 modifiant le règlement de zonage
10. Projet de règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement
  11. Avis de la M.R.C. : projet préliminaire de révision du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Champlain
  12. Agent de livraison : programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec
  13. Groupe de travail sur Montréal et sa région : position de la M.R.C.
  14. Rapport du comité "ad hoc" sur le développement économique
  15. Adhésion à la S.M.D. et frais de correspondance
  16. Demande d'appui de la M.R.C. Beauce-Sartigan
  17. Divers
  18. Affaires publiques
  19. Clôture de la séance

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

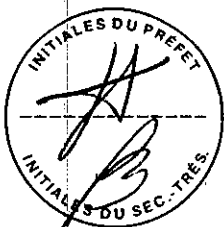
**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon**

**ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :**

- 7.1 Municipalité de McMasterville : règlements d'emprunts numéros 329 et 330
- 8.1 Dépôt du rapport annuel du Comité consultatif d'aménagement
- 9.4 Ville de Carignan :
  - . règlement numéro 149-3-1 modifiant le règlement de construction
- 9.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil :
  - . règlement numéro 91-21-03-94 modifiant le règlement de zonage
- 9.6 Ville de Mont-Saint-Hilaire :
  - . règlement numéro 845-29 modifiant le règlement de zonage
  - . règlement numéro 847-4 modifiant le règlement sur les P.I.I.A
  - . règlement numéro 847-5 modifiant le règlement sur les P.I.I.A

94-03-051



No de résolution  
ou annotation

94-03-051  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

9.7 Municipalité de McMasterville :

- . règlement numéro 282-28 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro 282-29 modifiant le règlement de zonage

9.8 Ville d'Otterburn Park :

- . règlement numéro 347-7 modifiant le règlement de zonage

17.1 Usine d'éthanol

17.2 Ligne d'urgence 9-1-1

17.3 Adhésion à l'U.M.Q. : cotisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 1994

94-03-052

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 1994 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

94-131 04-01-94 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, dir. gén., M.R.C. CHAMPLAIN, transmettant copie certifiée conforme du premier projet du schéma d'aménagement révisé, pour avis du Conseil de la M.R.C..

94-132 14-01-94 Lettre de MONSIEUR ROBERT TREMBLAY, commissaire touristique, MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DU RICHELIEU, relativement à la réunion du conseil d'administration du 17 janvier 1994.

94-133 24-01-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les règlements numéros 93-02-05, 93-02-12 et 93-02-13 pour approbation du Conseil de la M.R.C..

94-134 25-01-94 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., concernant une invitation à la proclamation des lauréats qui joindront les rangs de l'Académie des Grands Montérégiens en 1994.

94-135 25-01-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution numéro 94-01-37 appuyant la demande d'aide financière de 15 000,00 \$ pour le programme S.A.J.E..

94-136 25-01-94 Lettre de MONSIEUR MARC VAILLANCOURT, coordonnateur, COLLOQUE DES MAIRES 93, concernant le suivi du colloque des maires 1993 et l'organisation d'une rencontre statutaire.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-137 26-01-94 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copie du projet de règlement modifiant le règlement de zonage #91-21.
- 94-138 27-01-94 Lettre de MADAME LISE CÔTÉ, M.A.M., transmettant copie des avis du ministre des Affaires municipales, publiés à la Gazette officielle du Québec, concernant le redressement des limites territoriales de St-Jean-Baptiste et l'avis de modification des limites territoriales des M.R.C. de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu.
- 94-139 27-01-94 Lettre de MADAME GUYLAINE CARON, avocate, demandant de lui transmettre copie conforme des dispositions applicables à la zone agricole de Chambly.
- 94-140 27-01-94 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., transmettant les informations et les documents concernant le programme virage-rénovation.
- 94-141 28-01-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution numéro 94-01-05, concernant la révision du Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R. - position de la ville de Beloeil.
- 94-142 31-01-94 Lettre de MONSIEUR MARIO FONTAINE, dir., MENVIQ, transmettant la modification du 2 décembre 1993, concernant le règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q2-r.1).
- 94-143 31-01-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1281-00-94 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-144 31-01-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le projet de règlement modificateur au règlement de zonage numéro 1248-02-94, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-145 31-01-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-07, 93-02-09 et 93-02-15, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-146 31-01-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-04, 93-02-06 et 93-05-01, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-147 31-01-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant copies certifiées conformes des règlements d'urbanisme numéros 93-02-01, 93-02-02, 93-02-03 et 93-03-01, pour les dates d'entrée en vigueur.
- 94-148 31-01-94 Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, greffière adjointe, McMASTERVILLE, transmettant copies conformes des résolutions et des projets de règlement numéros 282-28 et 282-29, pour avis du Conseil de la M.R.C..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-149 01-02-94 Télécopie de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le projet de règlement d'urbanisme numéro 347-7.
- 94-150 01-02-94 Lettre de MADAME VERA DANYLUK, présidente, C.U.M., nous remerciant de la lettre de félicitations à l'occasion de sa nomination à la présidence du Comité exécutif de la C.U.M..
- 94-151 01-02-94 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant ses commentaires et ses réponses suite à la nôtre du 26 janvier 1994.
- 94-152 01-02-94 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, sec.-trés., ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant le document complété relativement au cours d'eau.
- 94-153 01-02-94 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant copies certifiées conformes des résolutions numéros 4481-94, 4482-94, 4487-94, 4488-94, 4489-94 et 4491-94 concernant l'élection du préfet ainsi que le bureau des délégués.
- 94-154 01-02-94 Lettre de MONSIEUR GABRIEL HÉBERT, coordonnateur, R.R.S.S.S., concernant le forum "Plan d'action de la politique de santé et du bien-être".
- 94-155 02-02-94 Lettre de MONSIEUR JEAN CARTIER, chef de groupe aux ventes, GAZ MÉTROPOLITAIN, sollicitant l'appui de la M.R.C. dans son projet de construire une extension de son réseau de distribution de gaz naturel.
- 94-156 02-02-94 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ-GUY TRUDEAU, maire, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, sollicitant l'appui de la M.R.C. pour une demande de subvention dans le projet d'aménagement plus sécuritaire à l'aéroport.
- 94-157 03-02-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR YVES LEGAULT, président, OFFICE DE TOURISME ET CONGRÈS LES VALLÉES DE L'ARCHIPEL DU LAC ST-PIERRE, adressée à MONSIEUR MAURICE LANGLOIS, président COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, concernant une demande d'appui pour le projet d'inscription de la rivière Richelieu dans le réseau des rivières du patrimoine canadien.
- 94-158 03-02-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN ROCHETTE, avocat, DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERRAULT, adressée à la C.P.T.A.Q., concernant le désistement du regroupement démocratique des citoyens de Carignan inc.
- 94-159 03-02-94 Copie conforme de la lettre de MADAME ANDRÉE GARON, mairesse, VILLE D'OTTERBURN PARK, adressée au GROUPE DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES, concernant le règlement E-385 pour des travaux préparatoires à l'aménagement d'un terrain de balle.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

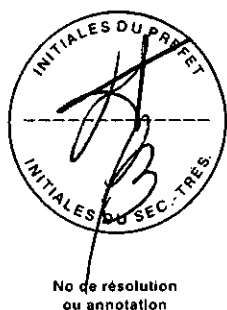
- 94-160 04-02-94 Lettre de MADAME ANNE TREMBLAY, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant copie de la résolution 16.01/94, concernant la contribution municipale au projet "histoires régionales de la Montérégie".
- 94-161 04-02-94 Lettre de MONSIEUR GEORGES TÊTREAU, maire, CONTRECOEUR, concernant une invitation à une soirée d'information concernant "Le Grand Montréal, réalités et défis".
- 94-162 04-02-94 Lettre de MONSIEUR GUY JAURON, dir. gén., M.R.C. MEMPHRÉMAGOG, transmettant la nomination de monsieur Pierre Riverin, maire de Stukely, au poste de préfet de la M.R.C..
- 94-163 04-02-94 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le projet de règlement numéro 346-7.
- 94-164 07-02-94 Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant copie conforme du dépôt du certificats de la procédure d'enregistrement pour les règlements 93-02-04 et 93-02-06.
- 94-165 07-02-94 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements d'urbanisme numéros 820-4 et 845-28, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-166 07-02-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement d'urbanisme 93-02-14, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-167 08-02-94 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PAROISSE DE SAINT-DENIS, transmettant les documents relatifs aux cours d'eau verbalisés sur le territoire de la M.R.C..
- 94-168 09-02-94 Lettre de MONSIEUR MARC JEAN, dir. gén., MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE, relativement au programme d'aide au développement économique régional (PADER).
- 94-169 11-02-94 Lettre de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, vice-président, CHEMCYCLE, concernant une demande de modification du certificat d'autorisation du site permanent d'entreposage et de consolidation de D.D.D., pour le stationnement d'une unité mobile de collecte et son chargement au centre de transfert.
- 94-170 11-02-94 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 94-02-041 concernant une demande de prolongation de délai pour modifier le plan d'urbanisme.
- 94-171 14-02-94 Lettre de MONSIEUR HENRI DORION, président, COMMISSION DE TOPONYMIE, nous avisant que la Commission a officialisé l'odonyme "Autoroute de la Vallée-des-Forts" pour désigner l'autoroute 35.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 94-172 14-02-94 Document transmis à l'occasion du colloque régional organisé par le Conseil de prévention de la criminalité de l'Outaouais et ayant pour thème : "Les municipalités, partenaires-clé en prévention".
- 94-173 14-02-94 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CHOINIÈRE, maire, PAROISSE SAINT-CHARLES, transmettant les documents relatifs à la possibilité du changement de la séquence des réunions du Conseil de la M.R.C..
- 94-174 14-02-94 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant du dépôt au Conseil municipal du procès-verbal de la M.R.C., séance du 7 octobre 1993.
- 94-175 14-02-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modificateur au plan d'urbanisme, projet de règlement numéro 1204-02-94.
- 94-176 14-02-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modificateur au règlement de zonage, projet de règlement numéro 1248-03-94.
- 94-177 14-02-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modificateur au règlement de zonage, projet de règlement numéro 1248-04-94.
- 94-178 14-02-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modificateur au règlement de lotissement, projet de règlement numéro 1250-01-94.
- 94-179 14-02-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modificateur au règlement de lotissement, projet de règlement numéro 1250-02-94.
- 94-180 14-02-94 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONT., transmettant les projets de règlements numéros PR-99, PR-100, PR-101, PR-102 et PR-103.
- 94-181 14-02-94 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, sec.-trés., ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant copies des règlements de concordance numéros 91-005-2 et 92-010-2.
- 94-182 15-02-94 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, BÉLANGER SAUVÉ, transmettant la facturation pour le dossier Lyse Vallée et al.
- 94-183 16-02-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR GILLES PICHE, urbaniste, M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN, adressée au M.A.P.A.Q. concernant la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec/voirie locale.
- 94-184 16-02-94 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, sec.-trés., M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, concernant la nomination des délégués pour 1994.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

94-185 18-02-94 Avis de convocation du COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, le lundi 22 février 1994, à 19 heures 30, au bureau du tourisme de Chambly.

**PUBLICATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 1994**

Gazette officielle du Québec	no. 3 19 janvier 1994
Municipalité	février 1994
Quorum	vol. 19, no. 1 février 1994
Gazette officielle du Québec	no. 4 26 janvier 1994
Urba	vol. 15, no. 1 février 1994
Scribe	vol. 3, no. 3 février 1994
Actualisation	Printemps, été
Gazette officielle du Québec	no. 5 2 février 1994
L'informateur économique	vol. 6, no. 2 9 février 1994
Muni express	février 1994
A.T.R.M.	janvier 1994
Recherches transport	décembre 1993 Sommaire
Gazette officielle du Québec	no. 6 9 février 1994
Contact plus	hiver 1994

**POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #94-03 de chèque #5071 à chèque #5108 pour un montant total de 39 193,62 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

94-03-053





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 1993**

Monsieur Guy Roy, comptable agréé, de la firme de vérificateurs Samson, Bélair, Deloitte & Touche, dépose et commente les états financiers de la M.R.C. pour l'année 1993.

À la suite des échanges entre le vérificateur et les membres du Conseil, la résolution suivante est déposée :

94-03-054

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU** par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'adopter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1993, tels que déposés par monsieur Guy Roy, comptable agréé, de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. DEMANDES D'AVIS : RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS**

7.1 Municipalité de McMasterville : règlements d'emprunts numéros 329 et 330

Règlement d'emprunt numéro 329 :

94-03-055

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

**ATTENDU QUE** la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 3 mars 1994 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

**ATTENDU QUE** l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

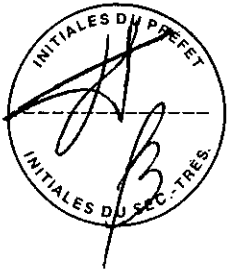
**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt porte sur des travaux d'infrastructures pour la réalisation de nouvelles rues en périmètre urbain

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais  
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 329 de la municipalité de McMasterville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Règlement d'emprunt numéro 330 :

94-03-056

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

**ATTENDU QUE** la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 3 mars 1994 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

**ATTENDU QUE** l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt porte sur des travaux d'infrastructures pour la réalisation d'une rue en périmètre urbain

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Pierre Bourbonnais  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Wildor Vigeant

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 330 de la municipalité de McMasterville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1994 DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

94-03-057

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur André Choinière  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon

**ET RÉSOLU D'accepter** le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 1994 du Comité consultatif d'aménagement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

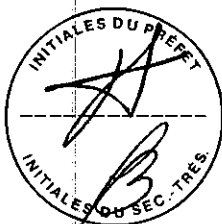
**8.1 Rapport annuel du Comité consultatif d'aménagement**

94-03-058

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Pierre Bourbonnais  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Gilles Plante

**ET RÉSOLU D'accepter** le dépôt du rapport annuel 1993 du Comité consultatif d'aménagement, de remercier les membres dudit Comité pour leur étroite collaboration et de les féliciter pour l'excellence du travail accompli.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS ET PLAN D'URBANISME**

**9.1 Ville de Chambly :**

. Règlement numéro 93-02-04 modifiant le règlement de zonage

94-03-059

**ATTENDU QUE** la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la ville a adopté le règlement numéro 93-02-04 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement numéro 93-02-04, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-21, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Honorius Charbonneau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 93-02-04, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

. Règlement numéro 93-02-06 modifiant le règlement de zonage

94-03-060

**ATTENDU QUE** la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la ville a adopté le règlement numéro 93-02-06 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

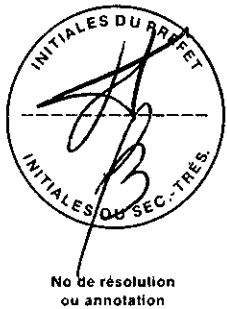
**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement numéro 93-02-06, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-22, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Honorius Charbonneau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 93-02-06, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

. Règlement numéro 93-05-01 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

94-03-061

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-05-01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-023, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-05-01, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Ville de Beloeil

. Règlement numéro 1248-02-94 modifiant le règlement de zonage

94-03-062

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 1248-02-94 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 1248-02-94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-24, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-02-94, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

. Règlement numéro 91-005-2 modifiant le plan d'urbanisme

94-03-063

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a reçu son certificat de conformité eu égard à son plan d'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation

94-03-063  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement a été modifié par le règlement numéro 14-4-1, et ce, conséquemment au décret établissant les nouvelles zones agricoles permanentes;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 91-005-2 modifiant son plan d'urbanisme pour le rendre conforme au Schéma d'Aménagement modifié;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 91-005-2, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-025, recommande au Conseil de reconnaître la conformité au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91-005-2, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et au document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 92-010-2 modifiant le règlement de zonage

94-03-064

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 92-010-2 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

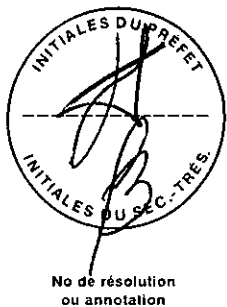
ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 92-010-2, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-26, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 92-010-2, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**9.4 Ville de Carignan :**

. Règlement numéro 149-3-1 modifiant le règlement de construction

94-03-065

**ATTENDU QUE** la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 149-3-1 modifiant son règlement de construction;

**ATTENDU QUE** ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil de la M.R.C., et ce, eu égard aux dispositions au Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro 149-3-1, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-030, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Gilles Plante  
**APPUYÉ PAR** Madame Renée Legendre

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 149-3-1, modifiant le règlement de construction, est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil :**

. Règlement numéro 91-21-03-94 modifiant le règlement de zonage

94-03-066

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement numéro 91-21-03-94 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

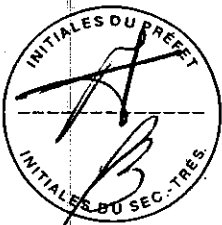
**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement numéro 91-21-03-94 le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-031, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Claude Voyer  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Gilles Plante

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 91-21-03-94, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**9.6 Ville de Mont-Saint-Hilaire :**

. Règlement numéro 845-29 modifiant le règlement de zonage

94-03-067

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la ville a adopté le règlement numéro 845-29 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement numéro 845-29 le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-032, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Marcel Dulude  
**APPUYÉ PAR** Madame Renée Legendre

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 845-29, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

. Règlement numéro 847-4 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

94-03-068

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 847-4 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-033, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Marcel Dulude  
**APPUYÉ PAR** Madame Renée Legendre

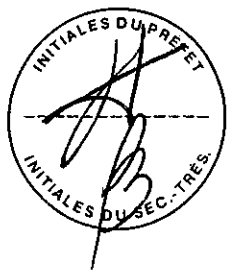
**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 847-4, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

. Règlement numéro 847-5 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

94-03-069

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 847-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution  
ou annotation

94-03-069  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-034, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Marcel Dulude  
**APPUYÉ PAR** Madame Renée Legendre

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 847-5, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.7 Municipalité de McMasterville :**

. Règlement numéro 282-28 modifiant le règlement de zonage

94-03-070

**ATTENDU QUE** la municipalité de McMasterville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement numéro 282-28 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** suite à l'étude du règlement numéro 282-28 Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-035, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Renée Legendre  
**APPUYÉE PAR** Monsieur André Choinière

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 282-28, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

. Règlement numéro 282-29 modifiant le règlement de zonage

94-03-071

**ATTENDU QUE** la municipalité de McMasterville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement numéro 282-29 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;





No de résolution  
ou annotation

94-03-071  
(suite)

94-03-072

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 282-29 Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-036, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-29, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.8 Ville d'Otterburn Park :

. Règlement numéro 347-7 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-7 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil, pour son entrée en vigueur, et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 347-7, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-02-037, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre  
APPUYÉE PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-7, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 10. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-5 MODIFIANT  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT**

Le directeur général explique l'ensemble du processus d'adoption selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. De plus, monsieur Bernard Roy coordonnateur à l'aménagement explique les modifications soumises à l'étude du Comité consultatif d'aménagement.

À la suite des discussions engagées à cet effet, il a été convenu que, lors de la séance du mois d'avril 1994, le projet de règlement numéro 14-5 sera déposé dans sa forme, accompagné d'un document indiquant les recommandations du Comité consultatif d'aménagement rattachées au projet de règlement numéro 14-5.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 11. AVIS DE LA M.R.C. : PROJET PRÉLIMINAIRE DE RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA M.R.C. DE CHAMPLAIN

Les membres du Comité consultatif d'aménagement, qui devaient se prononcer dans ce dossier, ont convenu de reporter ce point à leur prochaine séance, n'ayant pas encore reçu la position de deux (2) municipalités limitrophes au territoire de la M.R.C. Champlain, soit Carignan et Saint-Bruno-de-Montarville.

POINT 12. AGENT DE LIVRAISON : PROGRAMMES DE RÉNOVATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

À la suite des échanges sur le sujet, les membres du Conseil conviennent qu'un projet soit préparé pour la prochaine séance du Conseil de façon à ce que la M.R.C. s'implique directement dans la livraison des divers programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec.

POINT 13. GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION : POSITION DE LA M.R.C.

94-03-073

ATTENDU QU'une réunion avec les municipalités, directement concernées par le rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région, s'est tenue le mercredi 23 février 1994;

ATTENDU QUE suite à cette réunion, un document préliminaire a été produit et a fait l'objet d'analyses par un Comité restreint;

ATTENDU QU'un document définitif, sous forme de projet, a été déposé aux membres du Conseil de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU D'accepter le projet de document intitulé "Positionnement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, rapport final du Groupe de travail sur Montréal et sa région".

DE donner aux municipalités jusqu'au 15 mars 1994 pour formuler leurs commentaires sur ledit document, pour ensuite le diffuser aux M.R.C. de la Rive-Sud.

DE mandater le préfet à convoquer les préfets des M.R.C. de la Rive-Sud concernées afin d'amorcer un processus de concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 14. RAPPORT DU COMITÉ "AD HOC" SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur Pierre Bourbonnais, maire de Chambly et président du comité "ad hoc" sur le développement économique, commente le compte rendu de la rencontre tenue le jeudi 17 février 1994, concernant le dossier sur le développement économique de la M.R.C..



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

De plus, il informe les membres du Conseil qu'une rencontre sera convoquée avec les fonctionnaires municipaux et que, suite à cette rencontre, le comité sera en mesure de présenter ses recommandations au Conseil de la M.R.C..

POINT 15. ADHÉSION À LA S.M.D. ET FRAIS DE CORRESPONDANCE

Monsieur le Préfet informe les membres du Conseil que la Table de concertation des préfets de la Montérégie s'oppose à ce que la S.M.D. exige des frais de correspondance comme condition d'adhésion à l'organisme.

POINT 16. DEMANDE D'APPUI DE LA M.R.C. BEAUCE-SARTIGAN

94-03-074

ATTENDU le transfert de la responsabilité et de l'entretien du réseau de la voirie locale aux municipalités par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. Beauce-Sartigan a sollicité l'appui de la M.R.C. afin d'amender la Loi sur la protection du territoire agricole de manière à permettre la construction sur une profondeur de soixante mètres (60,00m) en bordure des voies de circulation qui ont été transférées aux municipalités locales par la réforme Ryan;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'un tel amendement à la Loi aura pour effet de perturber l'activité agricole, tout en favorisant le développement résidentiel à l'extérieur des pôles urbains

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau  
APPUYÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'appuie pas la demande de la M.R.C. Beauce-Sartigan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DIVERS

17.1 Usine d'éthanol

94-03-075

ATTENDU QUE la Fédération des cultures commerciales du Québec parraine un important projet d'implantation d'une usine d'éthanol;

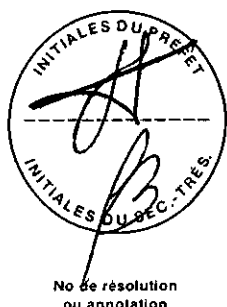
ATTENDU QU'une dizaine de sites potentiels sont actuellement considérée;

ATTENDU QUE l'un de ces sites est situé sur le territoire de notre M.R.C.;

ATTENDU QUE le maïs-grain constitue la matière première nécessaire à la production de l'éthanol et que notre région est une importante productrice de cette céréale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau  
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

94-03-075  
(suite)

ET RÉSOLU D'informer la Fédération des cultures commerciales que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est grandement intéressée à accueillir une usine d'éthanol sur son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Dossier 9-1-1

Monsieur André-Guy Trudeau, maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil, demande à ce qu'une mise à jour dans le dossier 9-1-1 soit réalisée.

Monsieur le Préfet explique que ce dossier est maintenant géré directement par Bell Canada.

17.3 Adhésion à l'U.M.Q. : cotisation

94-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adhère à l'Union des municipalités du Québec et que la cotisation, au montant de 334,68 \$, soit et est défrayée par l'ensemble des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

94-03-077

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon  
APPUYÉE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 22 heures.

  
Pierre Bélanger  
directeur général

  
Frédéric Trépanier  
préfet